



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 janvier 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1991 (2011) du Conseil de sécurité. Au paragraphe 23 de cette résolution, le Conseil m'a demandé de lui faire rapport en janvier sur les progrès accomplis sur le terrain, notamment les faits nouveaux importants concernant le processus électoral et le concours que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a apporté, ainsi que sur ce qui a été fait pour parvenir à une action coordonnée des Nations Unies. Le présent rapport traite de l'évolution de la situation entre la publication de mon rapport du 24 octobre 2011 (S/2011/656) et du 9 janvier 2012.

II. Principaux faits nouveaux

Évolution politique au niveau national

2. L'évolution de la situation en République démocratique du Congo tient essentiellement à l'organisation, au déroulement et aux résultats de l'élection présidentielle et des élections législatives qui se sont tenues le 28 novembre 2011. Parallèlement aux 11 candidats à l'élection présidentielle, 18 864 candidats, dont 2 277 femmes, se sont inscrits auprès de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour briguer les 500 sièges de l'Assemblée nationale.

3. Les 26 et 27 octobre, la Commission a organisé, avec l'appui de la MONUSCO, un colloque auquel ont participé les candidats à l'élection présidentielle ou leurs représentants désignés, en vue de favoriser la concertation entre eux-mêmes mais aussi avec la Commission et d'autres dirigeants politiques. Ce colloque a débouché sur une déclaration selon laquelle les signataires, à savoir le Président Joseph Kabila et plusieurs autres candidats présidentiels, renonçaient à toute forme de violence, d'intimidation et de déclarations fondées sur l'ethnicité, la religion ou la race et s'engageaient à avoir recours aux mécanismes légalement établis pour régler tout différend auquel pourrait donner lieu le scrutin. Plusieurs autres candidats, dont Vital Kamerhe (Union pour la nation congolaise, UNC), Léon Kengo wa Dondo (Union des forces du changement, UFC) et Étienne Tshisekedi (Union pour la démocratie et le progrès social, UDPS), n'ont pas signé en raison des



inquiétudes que leur inspirait le processus d'inscription sur les listes électorales ou encore les préparatifs et la date des élections. La déclaration visait à appuyer le code de conduite des partis qui, au moment du scrutin, avait été signé par tous les candidats présidentiels à l'exception de M. Tshisekedi.

4. La campagne électorale s'est déroulée du 28 octobre au 26 novembre 2011. Cette période a été marquée par une montée des tensions alors que les principaux candidats menaient une vaste campagne dans tout le pays. Le 6 novembre 2011, en Afrique du Sud, M. Tshisekedi a déclaré, lors d'un entretien accordé en Afrique du Sud à une chaîne de télévision congolaise, qu'il avait déjà été choisi comme Président par la majorité du peuple congolais. Le 9 novembre, le Président Kabila, par décret présidentiel, a nommé 18 nouveaux juges à la Cour suprême de justice chargée de se prononcer sur les différends électoraux, faisant ainsi passer le nombre de ses membres de 8 à 26.

5. Plusieurs incidents relatifs aux élections ayant provoqué des morts, des blessures et la destruction de biens ont été signalés; ils ont mis aux prises, dans les provinces de Kinshasa, du Kasaï oriental, du Kasaï occidental et du Katanga, des sympathisants du parti d'opposition UDPS et des partisans de l'Union nationale des fédéralistes du Congo (UNAFEC)/Parti du peuple pour la reconstruction et le développement (PPRD), alignés sur la majorité présidentielle. Au cours d'autres incidents, des bureaux de vote ont été incendiés, des agents électoraux agressés et des fournitures et du matériel pour les élections détruits. Le 26 novembre, à Kinshasa, des affrontements entre des partisans de l'UDPS et des sympathisants de la coalition présidentielle, ainsi qu'entre l'UDPS et les forces nationales de sécurité, qui ont fait plusieurs morts et des blessés, ont conduit les autorités municipales à interdire tous les derniers rassemblements électoraux prévus ce jour-là. Le 28 novembre à Lubumbashi, on a signalé la mort de six personnes dans deux attaques à main armée différentes, visant à perturber la diffusion des fournitures et du matériel pour les élections.

6. Le 18 novembre, la Commission électorale a installé le Comité national de médiation chargé de faciliter la concertation politique entre les parties prenantes congolaises et de promouvoir un règlement pacifique des différends électoraux. Composé de sept membres congolais, le Comité a engagé un dialogue avec les candidats présidentiels en vue d'apaiser les tensions provoquées par ces différends.

7. La Commission a rencontré d'importantes difficultés logistiques pour faire parvenir le matériel électoral à environ 17 000 centres et 64 000 bureaux de vote. En plus des moyens aériens fournis par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et de l'appui supplémentaire apporté par la MONUSCO (voir par. 39 à 41), le Gouvernement sud-africain a mis à disposition six hélicoptères, le Gouvernement angolais six hélicoptères et deux avions, et le Gouvernement de la République du Congo deux hélicoptères pour faciliter la livraison du matériel électoral.

8. Malgré des difficultés logistiques considérables, les scrutins de la présidentielle et des législatives ont commencé comme prévu le 28 novembre 2011 et se sont poursuivis, en certains endroits, jusqu'au 2 décembre. Le manque de bulletins de vote qui a été signalé pour la présidentielle et a obligé à faire venir d'Afrique du Sud 1,5 million de bulletins supplémentaires à Kinshasa et Lubumbashi le 29 novembre, a constitué l'une des principales difficultés

logistiques. Une certaine confusion a également entouré la liste électorale et la situation géographique de certains bureaux de vote.

9. Le 9 décembre, la Commission électorale a annoncé les résultats provisoires de l'élection présidentielle, selon lesquels le Président Kabila avait obtenu 8 880 944 voix (48,95 % des suffrages), suivi de M. Tshisekedi avec 5 864 775 voix (32,33 %) et de M. Kamerhe avec 1 403 372 voix (7,74 %). D'après la Commission, près de 19 millions des 32 millions d'électeurs inscrits, soit environ 59 %, ont participé au vote.

10. Le 12 décembre, la Commission électorale a transmis les résultats provisoires du scrutin présidentiel à la Cour suprême de justice pour validation. Le même jour, M. Kamerhe a adressé à la Cour la seule requête qu'elle ait reçue, dans laquelle il demandait l'invalidation des résultats provisoires annoncés par la Commission au motif d'irrégularités qui auraient entaché le processus. Le 16 décembre, la Cour a rejeté la requête de M. Kamerhe, validé les résultats provisoires annoncés par la Commission sans rien n'y changer et déclaré M. Kabila vainqueur de l'élection présidentielle.

11. Plusieurs candidats d'opposition ont émis des réserves sur le processus électoral et en ont rejeté les résultats. Le 29 novembre, M. Kengo wa Dondo et deux autres candidats présidentiels ont publié un communiqué conjoint proposant l'annulation des scrutins de la présidentielle et des législatives et l'établissement d'un « calendrier réaliste pour l'organisation d'un nouveau tour de scrutin » sous l'autorité d'un « gouvernement de transition ». Le 9 décembre, M. Tshisekedi a qualifié de « provocation » les résultats provisoires annoncés par la Commission électorale, s'est autoproclamé président élu et a demandé « l'intervention de la communauté internationale ». Le 17 décembre, dans une autre déclaration où il renouvelait son appel au calme, il a indiqué qu'il prêterait serment lors de sa prise de fonctions présidentielles le 23 décembre 2011 dans le grand stade de Kinshasa. Le 12 décembre, lors d'une conférence de presse, le Président Kabila a reconnu que des erreurs s'étaient produites dans le déroulement du scrutin, tout en affirmant qu'elles n'étaient pas de nature à remettre en cause les résultats annoncés par la Commission.

12. L'élection présidentielle et les élections législatives ont été observées par plusieurs organisations intergouvernementales, dont un certain nombre d'organisations africaines (l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe), l'Organisation internationale de la Francophonie, la Mission d'observation électorale de l'Union européenne et l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique. Étaient aussi présents des observateurs envoyés par des organisations non gouvernementales, notamment le Carter Center, le National Democratic Institute (NDI), l'Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA) et Agir pour des élections libres et transparentes, ainsi que le European Network for Central Africa. Le Gouvernement suisse a financé le déploiement de 48 200 observateurs nationaux, le Carter Center en a formé et déployé 6 340 autres et l'EISA, 8 000. Selon les chiffres de la Commission électorale, les scrutins de la présidentielle et des législatives ont bénéficié de la présence de 785 observateurs internationaux et de plus de 100 000 observateurs nationaux accrédités. Des représentants des partis politiques et des témoins

accrédités par la CENI étaient affectés au contrôle des opérations de vote et de dépouillement.

13. Le 30 novembre 2011, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe ont publié une déclaration commune saluant le bon déroulement, dans des conditions globalement satisfaisantes malgré les difficultés techniques et logistiques, des élections, et regrettant les actes de violence isolés qui avaient accompagné le scrutin. Dans un communiqué du 10 décembre 2011, le Carter Center a déclaré que le processus électoral manquait de crédibilité en raison de plusieurs irrégularités constatées dans son déroulement, tout en indiquant que celles-ci n'avaient pas nécessairement d'incidence sur le classement des candidats rendu par les urnes. Le 13 décembre, la Mission d'observation électorale de l'Union européenne a rendu public un communiqué faisant ressortir le manque de transparence et les irrégularités dans la collecte, le regroupement et la publication des résultats. Elle a noté que pour le scrutin présidentiel, le nombre de voix qui n'avaient pas été comptabilisées s'élevait à 1,6 million et que les précautions à prendre pour garantir un déroulement correct du regroupement des résultats, notamment leur affichage public à l'extérieur de chaque bureau de vote, n'avaient pas été respectées en certains endroits.

14. Un certain nombre de déclarations ont également été émises par des organisations de la société civile et des organisations religieuses congolaises, notamment la Conférence épiscopale nationale du Congo qui, avec 30 000 observateurs, a déployé la plus importante mission d'observation dans le pays. La plupart d'entre elles ont critiqué les irrégularités et le manque de transparence des opérations électorales, déploré les violences liées aux élections et demandé à la Commission électorale ainsi qu'aux autorités judiciaires de prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

15. Les réactions des partenaires internationaux de la République démocratique du Congo ont été mitigées. Certains pays, comme la Belgique, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont rendu publiques des déclarations exprimant de sérieuses réserves devant les irrégularités observées dans le processus électoral tout en notant que le résultat final n'en avait sans doute pas été changé. Plusieurs partenaires ont plaidé pour une meilleure transparence du décompte des voix lors des législatives ainsi que des élections provinciales et locales prochaines. D'autres pays, notamment l'Afrique du Sud, se sont félicités que les opérations électorales aient été menées à bonne fin compte tenu des importantes difficultés logistiques rencontrées. Lors d'un sommet de la Conférence internationale des Grands Lacs qui s'est tenu les 14 et 15 décembre à Kampala, le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont publié une déclaration commune appelant tous les partis congolais à accepter les résultats de l'élection présidentielle et à concentrer leur attention sur la prochaine étape de la reconstruction.

16. Le 20 décembre, M. Kabila a été proclamé Président de la République par le Président de la Cour suprême pour un deuxième mandat de cinq ans. La cérémonie s'est déroulée en présence, notamment, du Président Robert Mugabe du Zimbabwe, de ministres de plusieurs pays de la région, des ambassadeurs accrédités à Kinshasa et de mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo ainsi

que de mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire dans ce pays.

17. Le 21 décembre, la Commission électorale a suspendu le regroupement des résultats relatifs aux élections législatives en raison des irrégularités qui avaient été signalées. Le 28 décembre, elle a repris le décompte des voix et annoncé des résultats préliminaires. Le 4 janvier 2012, une équipe d'experts techniques internationaux est arrivée dans le pays pour appuyer le processus. Le 12 janvier, la Commission a fait savoir qu'elle reportait de quelques jours la publication des résultats provisoires des législatives, initialement prévue le 13 janvier.

18. En ce qui concerne la sécurité, la situation postélectorale a été marquée par une présence accrue des forces nationales de sécurité à Kinshasa et dans d'autres villes, ainsi que par des flambées de violence et des violations des droits de l'homme sporadiques (voir par. 46 et 47). Le 23 décembre, M. Tshisekedi a organisé, à sa résidence de Kinshasa, une cérémonie d'auto-investiture comme Président. Des éléments de la police nationale ont tiré des grenades lacrymogènes dans certains quartiers de la ville pour disperser des rassemblements de sympathisants de M. Tshisekedi et ont apparemment procédé à cette occasion, à plusieurs arrestations. On a signalé au moins un décès et une personne blessée. La MONUSCO enquête sur les violations des droits de l'homme qui ont été signalées dans le cadre de l'élection présidentielle et des législatives, notamment sur des exécutions et des arrestations arbitraires qui auraient été commises par des éléments de la sécurité nationale.

Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et du Katanga

19. La réorganisation en régiments des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu s'est achevée au cours de la période considérée. Des unités des FARDC ont été redéployées afin de combler les lacunes constatées au niveau de la sécurité et de reprendre les opérations militaires. La MONUSCO a conduit 10 opérations militaires, dont trois, conjointement avec les FARDC, visant à dissuader les groupes armés de reprendre leurs activités et à renforcer la protection des civils, notamment dans les Kivus.

20. Dans le Nord-Kivu, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et l'Alliance des forces démocratiques ougandaises (ADF) sont restées actives. Toutefois, les FDLR n'en ont pas moins été affaiblies par les pressions militaires et judiciaires et les efforts déployés pour encourager leurs combattants à se rendre. Le 18 novembre 2011, un officier supérieur, le « colonel » Amani, de même que trois autres éléments des FDLR, se sont rendus aux FARDC sur le territoire de Rutshuru. Le 21 novembre 2011, le « lieutenant-colonel » Sadiki aurait été tué par des éléments des Maï Maï Cheka sur le territoire de Walikale. Il aurait été impliqué dans des viols généralisés et d'autres atteintes aux droits de l'homme commis par une coalition de groupes armés, incluant les Maï Maï Cheka, le long de l'axe Kibua-Mpofi sur le territoire de Walikale en juillet et août 2010. Cinquante éléments des Maï Maï Cheka se sont rendus aux FARDC peu après la mort de Sadiki. Deux autres officiers supérieurs des FDLR auraient été tués au combat, entre le 3 et le 9 décembre 2011.

21. Le 16 décembre 2011, la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI) a refusé de confirmer les charges à l'encontre du Secrétaire

exécutif des FDLR, Callixte Mbarushimana, pour les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans les Kivus en 2009 et a ordonné sa remise en liberté. Un appel interjeté par le Procureur de la CPI les 19 et 20 décembre 2011 demandant la suspension de la décision a été rejeté et M. Mbarushimana a été relâché, le 23 décembre 2011. Il fait actuellement l'objet d'une enquête en France au sujet de sa participation présumée à des crimes lors du génocide au Rwanda en 1994.

22. Un certain nombre de postes de commandement créés dans le cadre de la réorganisation en régiments des FARDC ont été attribués à d'ex-commandants du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Néanmoins, un certain nombre d'éléments du CNDP ont maintenu un commandement parallèle et des structures de contrôle au sein des FARDC et résisté aux injonctions de se redéployer à l'extérieur de leurs zones d'opérations actuelles. Bien que l'ADF ait subi de lourdes pertes à mesure que les FARDC intensifiaient les opérations unilatérales contre le groupe dans les territoires de Beni et de Lubero, elle a continué d'affronter les FARDC alors qu'elle se repliait vers le mont Ruwenzori et d'intensifier ses activités dans le district d'Ituri de la province Orientale.

23. Au Sud-Kivu, de nouvelles tensions ethniques sont apparues entre les communautés Babembe et Banyamulenge dans les territoires des hauts plateaux du district de Fizi. La situation est demeurée fragile dans certaines parties du territoire de Shabunda, le nord du territoire de Kalehe, les territoires des moyens et hauts plateaux et quelques zones, le long des rives du lac Tanganyika. En novembre, les opérations militaires menées par les FARDC contre les Maï Maï Yakutumba, qui ont conclu une alliance avec les Forces nationales de libération burundaises (FNL), ont forcé les Maï Maï Yakutumba à évacuer la péninsule d'Ubwari et certaines parties des rives du lac Tanganyika, tout en continuant à se livrer à des actes de piraterie et à d'autres attaques dans la région. Il semblerait que les Maï Maï Yakutumba ont tenté de conclure de nouvelles alliances avec d'autres groupes de Maï Maï. L'intégration des Forces républicaines fédéralistes (FRF) dans les FARDC est restée incomplète et quelques éléments des FRF ont poursuivi leurs activités de milice.

24. On estime qu'entre le 1^{er} et le 4 janvier 2012, 45 personnes ont été tuées par des combattants présumés du FDLR et environ 2 700 autres ont été déplacées au cours d'attaques menées contre des villages éloignés du territoire de Shabunda, au Sud-Kivu. Le 5 janvier, la MONUSCO a entrepris une mission de reconnaissance dans la région et le 6 janvier, elle a établi une base mobile à Lubimbe et envoyé des patrouilles dans d'autres régions touchées. La MONUSCO a également évacué un certain nombre de civils gravement blessés, en coordination avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Les FARDC ont elles aussi déployé des unités dans la région. La MONUSCO a prévu de déployer une mission multidisciplinaire à Shabunda pour évaluer les besoins en matière de protection, en coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'envoyer une équipe d'enquêteurs sur les lieux dès que les conditions sur le terrain le permettront.

25. Au Maniema, des affrontements ont été signalés entre le FDLR et les FARDC dans le territoire de Kabambare. Au Katanga, la situation sur le plan de la sécurité est restée tendue en raison de la présence d'éléments du FDLR à Kisenge, de l'arrivée à Kapanga d'un nombre important de ressortissants congolais expulsés d'Angola et de la présence d'ex-combattants Maï Maï à Malemba Nkulu, Mitwaba

et Bukama. La campagne électorale a aggravé les tensions ethniques entre Katangais et Kasaiens dans la région de Lubumbashi.

Province Orientale

26. Des informations fournies au cours de la période à l'examen par des proches de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui se sont rendus donnent à penser que la LRA est de plus en plus dispersée à travers la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et la sous-région du Soudan du Sud et que le groupe s'affaiblit. Les cas signalés d'atrocités commises par la LRA à l'encontre de civils dans le Haut et le Bas Uélé en province Orientale ont également diminué, entre octobre et début décembre 2011, même s'il est vrai que le groupe a conservé sa capacité d'organiser des attaques. Les FARDC ont mené un certain nombre d'opérations visant à circonscrire les activités de la LRA, autour du Parc national de Garamba. La MONUSCO a également lancé une opération unilatérale et trois opérations conjointes contre la LRA. L'une de celles-ci, « l'Opération Saint Nicolas », lancée le 18 décembre 2011, visait à protéger les civils pendant la période de Noël au cours de laquelle la LRA a par le passé perpétré des attaques particulièrement brutales contre des civils. Dans le cadre de l'opération, la MONUSCO a mis sur pied 13 bases d'opérations mobiles dans le Haut et le Bas Uélé et intensifié les patrouilles.

27. En octobre 2011, le Gouvernement des États-Unis a annoncé le déploiement de 100 conseillers militaires dans les zones de la sous-région où sévit la LRA afin d'appuyer les efforts déployés par les forces armées nationales pour venir à bout de la LRA. Le 22 novembre 2011, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a autorisé une initiative de coopération régionale contre la LRA pour une période initiale de six mois. Le 23 novembre 2011, le Président de la Commission de l'Union africaine a nommé M. Francisco Madeira, du Mozambique, Envoyé spécial pour la LRA. Entre le 3 et le 7 janvier, l'Envoyé spécial de l'Union africaine et mon Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abou Moussa, se sont rendus dans les pays touchés pour y tenir des consultations sur la LRA.

28. Dans le district d'Ituri, la menace que constituent les milices, en particulier le Front populaire pour la justice au Congo (FPJC) et le Front de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), persistait. Le 2 décembre 2011, un groupe de miliciens a attaqué une patrouille de la MONUSCO dans la région de Bunia. Le 22 décembre 2011, la MONUSCO a lancé « l'Opération Saint Nicolas-Ituri » pour assurer la protection des civils pendant la période de Noël et du Nouvel An.

Situation humanitaire

29. L'insécurité et les affrontements entre les groupes armés et les FARDC ont provoqué de nouveaux déplacements de population dans les provinces de l'est. Plus de 15 000 personnes ont été déplacées dans les Kivus et quelque 17 000 dans la province du Maniema. Selon les organismes d'aide humanitaire, il y aurait eu au 1^{er} octobre 2011, environ 1,71 million de personnes déplacées dans les districts de l'Uélé, au Maniema, dans les Kivus ainsi qu'au nord et au centre de la province du Katanga, dont environ un million de déplacés dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu et 500 000 dans la province Orientale.

30. L'accès humanitaire demeure une source de grave préoccupation pour les Nations Unies et les partenaires humanitaires non gouvernementaux. Entre janvier et décembre 2011, 166 atteintes à la sécurité des travailleurs humanitaires ont été enregistrées au Nord et au Sud-Kivu. En octobre 2011, cinq agents humanitaires congolais ont été tués au Sud-Kivu par des éléments des Maï Maï Yakutumba à l'occasion, semble-t-il, d'une attaque ciblée à motivation ethnique.

31. À la suite d'une réunion tripartite tenue à Luanda les 24 et 25 octobre 2011, entre la République démocratique du Congo, l'Angola et le HCR, les trois parties sont convenues de lancer des opérations de rapatriement le 4 novembre. Par la suite, 1 264 réfugiés angolais de la province du Bas-Congo et 274 de la province du Katanga sont rentrés en Angola. Entre-temps, l'expulsion de ressortissants congolais d'Angola s'est poursuivie, non sans graves violations des droits de l'homme, dont des violences sexuelles et sexistes attribuées aux forces de sécurité angolaises. Entre janvier et octobre 2011, plus de 85 000 personnes auraient été expulsées, dont plusieurs auraient fait l'objet de graves atteintes aux droits de l'homme, avec plus de 3 700 cas signalés de violences sexuelles et sexistes.

32. Plus de 126 000 cas de rougeole ont été enregistrés depuis qu'une épidémie s'est déclarée début 2011, notamment dans les provinces du Katanga et du Kasaï oriental, entraînant la mort de quelque 1 600 personnes, essentiellement des enfants. Le 19 décembre, le Gouvernement de la République démocratique du Congo, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a lancé un plan d'intervention immédiat et à moyen terme portant sur la vaccination et le traitement dans les provinces de Bandundu, du Bas-Congo, de Kinshasa et du Nord-Kivu. Une épidémie de polio a persisté, avec 92 cas enregistrés dans les provinces de Bandundu, du Bas-Congo, du Kasaï occidental, du Katanga, de Kinshasa et du Maniema. L'épidémie de choléra qui s'était déclarée dans les provinces de Bandundu, de l'Équateur, de Kinshasa et de la province Orientale s'est poursuivie avec 7 952 cas enregistrés, dont 431 cas mortels. L'intervention des agents humanitaires, financée par le Fonds central d'intervention d'urgence, a permis de ramener le taux de mortalité de 11 à 12 % des cas enregistrés en juin, à 5 à 6 % en novembre 2011. Toutefois, l'épidémie a continué de se propager à de nouvelles régions, avec 21 513 cas de choléra et 575 décès signalés en 2011. La malnutrition, en particulier, la malnutrition aiguë chez les enfants âgés de moins de 5 ans, est restée critique dans les provinces de l'ouest.

33. Le 14 décembre 2011, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé les appels humanitaires globaux pour 2012, dont une demande de 719 millions de dollars pour couvrir les besoins humanitaires les plus urgents en République démocratique du Congo. L'appel humanitaire de 2011 en faveur de la République démocratique du Congo avait sollicité une aide de l'ordre de 721 millions de dollars et a été financé à 62 %.

Évolution de la situation dans la région

34. Le 12 novembre 2011, le Président Jacob Zuma de l'Afrique du Sud et le Président Joseph Kabila ont signé un accord préliminaire en vue de la construction du barrage du Grand Inga en République démocratique du Congo, sur les chutes d'Inga du fleuve Congo, dans la province du Bas-Congo. Ce barrage serait appelé à

devenir la plus grande centrale de production d'énergie hydroélectrique du monde, capable de générer quelque 40 000 mégawatts.

35. Les 15 et 16 décembre 2011, la quatrième réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Kampala, a élu le candidat de la République démocratique du Congo, M. Ntumba Luaba, nouveau Secrétaire exécutif de l'organisation, à compter du 1^{er} janvier 2012. Le Sommet, au cours duquel s'est tenue une session extraordinaire sur la violence sexuelle et à motivation sexiste, a publié une déclaration visant à prévenir les violences sexuelles et à motivation sexiste et à mettre fin à l'impunité dont jouissent leurs auteurs dans les États membres de la Conférence.

III. Mise en œuvre du mandat de la MONUSCO

Protection des civils

36. La MONUSCO, de concert avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et conformément à la stratégie de protection des civils à l'échelle du système des Nations Unies, a élaboré et mis en œuvre un plan conjoint d'intervention d'urgence propre à assurer une protection adéquate pendant la période électorale. Dans le cadre de ce plan, la MONUSCO a redéployé quelques contingents de soldats et des effectifs de police, dont environ 1 400 agents en tenue déployés à Kinshasa, qui ont patrouillé activement avant, pendant et après le scrutin. Dans la mesure où 94 % des contingents de la MONUSCO sont basés dans les provinces de l'est, plusieurs unités ont été mises en réserve en vue d'un déploiement rapide dans tout le pays au cas où la situation en matière de sécurité se dégraderait.

37. D'octobre à décembre 2011, la MONUSCO a organisé 13 missions d'équipes conjointes de protection au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, au Katanga, en Ituri et dans le Haut Uélé. Au total, 46 missions de ce type ont été effectuées en 2011. La première phase pilote de 24 réseaux d'alerte locale mise en place au Nord et au Sud-Kivu et dans la province Orientale a permis à plus de 200 communautés de régions isolées de prendre contact avec les autorités locales et/ou la MONUSCO par l'entremise d'assistants de liaison locaux, de façon à pouvoir donner l'alerte et réclamer une intervention si elles se sentent menacées. La mise en place de 20 réseaux d'alerte locale supplémentaires a commencé au cours de la période à l'examen. Les réseaux sont complétés par un projet portant sur un système de radio haute fréquence réalisé par des organisations partenaires internationales non gouvernementales et destiné à certaines régions n'ayant pas accès à la téléphonie mobile.

38. En novembre 2011, la MONUSCO a organisé deux programmes de formation de formateurs à la protection des civils et une formation générale à l'intention de 175 fonctionnaires à Kinshasa, Goma, Bukavu et Bunia, en partenariat avec le Centre international de formation au maintien de la paix Kofi Annan. Avec l'appui technique de Search for Common Ground, la MONUSCO a également organisé, en octobre 2011, dans le Bas Uélé, des ateliers de règlement des différends visant à faciliter la cohabitation pacifique entre les pasteurs M'bororo, les FARDC, les collectivités locales et les pouvoirs publics locaux.

Préparatifs des élections

39. La MONUSCO a dispensé des conseils techniques à la Commission électorale nationale indépendante, ainsi qu'un appui logistique afin d'assurer l'acheminement sans entraves de 3 977 tonnes de matériel sensible et non sensible vers 15 pôles principaux et 210 centres secondaires sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo à l'appui des élections présidentielle et législatives, dans des délais extrêmement serrés. En outre, tandis que la Commission électorale assurait l'acheminement de matériel électoral vers quelque 17 000 bureaux de vote et lieux de scrutin, la MONUSCO transportait du matériel électoral vers 400 lieux de scrutin dans des zones réputées peu sûres et/ou reculées. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en étroite collaboration avec la MONUSCO, a également aidé la Commission électorale à mettre à jour la liste électorale, à acheter du matériel électoral de formation et de sensibilisation, à verser des indemnités à 336 000 membres du personnel électoral national et à 84 500 policiers par l'entremise de la Commission électorale, à prêter un appui institutionnel au Centre national de traitement des données et à installer le site Web de la Commission électorale, ainsi qu'à animer des réunions entre la Commission électorale et diverses parties prenantes.

40. La MONUSCO a poursuivi ses bons offices, notamment en aidant la Commission électorale à faciliter le dialogue grâce à l'organisation de réunions entre le Forum des partis politiques, la Commission électorale et les partis politiques, les organisations de jeunes, ainsi que de nombreuses réunions aux niveaux national et provincial de représentants de partis politiques et de chefs religieux. Dans cet ordre d'idées, la MONUSCO et le PNUD ont aidé la Commission électorale à organiser, à Kinshasa et dans chacune des provinces, 26 ateliers visant à sensibiliser les jeunes au rôle qu'ils peuvent jouer pour garantir un climat électoral pacifique. La MONUSCO a également appuyé la tenue à Goma, du 15 au 17 novembre, d'un atelier sous-régional sur la problématique hommes-femmes et la diplomatie préventive, auquel ont pris part 120 participants venus du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda. Au cours de l'atelier, une Déclaration sur la prévention de la violence électorale a été adoptée et des stratégies visant à renforcer les mécanismes de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs durant les élections ont été recommandées. En outre, la MONUSCO a mené une campagne de sensibilisation à l'égalité entre les sexes, en collaboration entre la Commission électorale, le PNUD, ONU-Femmes et l'Institut national démocratique (NDI), dans le cadre de laquelle quelque 900 candidates aux élections législatives et 515 formateurs de candidates aux élections provinciales et locales ont été formés aux questions électorales. Enfin, Radio Okapi a diffusé des programmes de sensibilisation des électeurs, en français et dans quatre langues locales, et a appuyé la participation de plusieurs parties prenantes politiques à des débats, des dialogues et des séances de discussions radiodiffusées. Dans ce cadre, des entretiens radiophoniques ont été organisés avec plusieurs candidats présidentiels.

41. Après avoir mené à bien la formation de six unités antiémeutes, composées de 3 000 membres de la Police nationale congolaise, la MONUSCO a organisé un stage de formation spécialisée aux méthodes de maintien de l'ordre pendant la période électorale à l'intention de 15 531 policiers, dont 984 policières, et de 180 autres agents de police et 50 membres du personnel des FARDC. Du 10 au 24 novembre 2011, une évaluation des conditions de sécurité dans les provinces a été menée en commun par la Police nationale congolaise, les FARDC et la MONUSCO, sous la

supervision du Commissaire général de la Police congolaise. La Police de la MONUSCO a également fourni des conseils d'ordre pratique aux éléments de la Police nationale congolaise et prêté une assistance pour le déploiement de personnel et d'équipement dans les zones concernées.

Stabilisation et progrès accomplis concernant une approche coordonnée propice à la consolidation de la paix

42. Le 30 octobre 2011, le Président Kabila a signé un décret présidentiel prorogeant jusqu'en juin 2014 le programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC). Durant la période à l'examen, la MONUSCO et des partenaires ont achevé l'élaboration de la deuxième phase de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation (ISSSS), à savoir le Plan des priorités de la stabilisation couvrant la période 2012-2014. Le Plan recense 37 projets prioritaires visant à étendre les efforts de stabilisation aux provinces du Nord et du Sud-Kivu, du Maniema et du Katanga, ainsi qu'à la province Orientale.

43. Dans le cadre de cette stratégie internationale, des tronçons des axes routiers Baraka-Fizi-Minembwe et Otorora-Musenge, au Sud-Kivu, ont été remis en état. Deux casernes des FARDC ont été achevées, ainsi que la réfection du pont de Hombo sur une route principale entre le Nord et le Sud-Kivu. Un premier groupe de 90 prisonniers a été transféré à la prison nouvellement construite de Rutshuru et le transfert de prisonniers à la prison de Bunyakiri, récemment achevé, est prévu. En Ituri, la construction de 10 commissariats de police est terminée et 80 agents de police ont reçu une formation spécialisée à la lutte contre la violence sexuelle.

44. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont établi le Cadre de transition des Nations Unies 2011-2013 pour la République démocratique du Congo. Ce cadre de transition articule des domaines communs d'activités conjointes et de collaboration entre la MONUSCO et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en vue d'assurer leur cohérence et d'éviter les doubles emplois. Le 3 novembre 2011, le projet de programme de consolidation de la paix, qui a été mis au point en consultation avec les principales parties prenantes du Gouvernement, a été présenté aux donateurs. Ce projet de programme doit être présenté au Gouvernement pour approbation finale au cours du premier trimestre de 2012.

45. Le 2 novembre, le PNUD a publié le *Rapport sur le développement humain 2011*, qui plaçait la RDC au 187^e rang sur la liste des 187 pays recensés dans son Indice de développement humain 2011.

Droits de l'homme

46. Le 9 novembre 2011, la MONUSCO et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont publié un rapport relevant 188 cas de violations des droits de l'homme de degrés de gravité divers liés aux processus électoral, qui s'est déroulé entre le 1^{er} novembre 2010 et le 30 septembre 2011. Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2011, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a recensé 221 cas supplémentaires de violations des droits de l'homme liés aux élections, dont la majorité auraient été le fait d'éléments de la sécurité nationale. Le plus souvent, les violations concernaient des cas d'atteinte à la liberté d'expression des personnes, des atteintes au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté et à la sécurité de la personne, ainsi qu'au droit à la liberté de réunion pacifique. De nombreux cas

d'arrestations arbitraires et de mauvais traitements, commis essentiellement par des partisans de l'opposition politique, ont également été signalés dans l'ensemble du pays, souvent liés à des tentatives de réunion pacifique. Il y a également eu des cas de violence et des troubles à l'ordre public attribués à des partisans des partis politiques.

47. Il convient de noter, en particulier, qu'une enquête sur les droits de l'homme actuellement menée par le Bureau conjoint a révélé qu'au moins 27 personnes avaient été tuées et plusieurs autres blessées à Kinshasa, entre le 26 novembre et le 12 décembre 2011, notamment par des coups de feu tirés par des éléments des forces nationales de sécurité, y compris la Garde républicaine. Des informations signalant des incidents similaires, également en cours de vérification et d'enquête approfondie, ont été reçues du Bas-Congo, du Nord-Kivu, du Kasaï occidental et du Kasaï oriental. Au cours de la même période, dans d'autres régions du pays, des éléments des forces de sécurité nationales auraient tué plusieurs personnes, dont au moins une à Matadi, une au Nord-Kivu, deux au Kasaï occidental et deux au Kasaï oriental.

48. Le 13 décembre 2011, à Goma, au Nord-Kivu, cinq membres de partis d'opposition politique, dont le représentant de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et un candidat de l'Union pour la nation congolaise (UNC) à l'Assemblée nationale, ont été arrêtés après avoir tenté d'organiser une manifestation publique qui a été rapidement dispersée par la police. Le 20 décembre 2011, un tribunal de Goma a acquitté quatre des cinq personnes accusées, faute de preuves. Le cinquième accusé a été condamné à 12 mois de prison, dont six avec sursis. Le 20 décembre 2011, à Butembo, des membres du personnel de la Police nationale congolaise ont arrêté cinq membres de l'UDPS et deux membres de l'UNC pour avoir critiqué en public le processus électoral. Le 22 décembre 2011, à la suite de l'intervention du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, le procureur a ordonné leur remise en liberté. Le 21 décembre 2011, un tribunal de Bukavu a acquitté 11 membres de partis d'opposition accusés de participation criminelle à une rébellion, pour avoir tenté d'organiser une protestation publique à une époque où les manifestations politiques étaient interdites par les autorités provinciales. Il a été mis fin à leur détention provisoire le 22 décembre 2011.

49. Les groupes armés constituent toujours une grave menace pour les populations civiles dans les Kivus et la province Orientale. Plus de 90 atteintes aux droits de l'homme commises par des groupes armés, le plus souvent par des éléments des Maï Maï, de la Force de résistance patriotique en Ituri (FRPI), des FDLR et de la LRA, ont été relevées par le Bureau conjoint au cours de la période à l'examen.

50. Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre l'impunité. Plusieurs tribunaux mobiles ont tenu des procès dans tout le pays, certains avec le concours de la MONUSCO. Le Tribunal militaire d'Isiro, dans la province Orientale, a tenu des auditions mobiles, du 18 octobre au 10 novembre 2011, au cours desquelles 30 soldats des FARDC, des sous-officiers et un commandant, ainsi qu'un civil ont été condamnés à des peines allant de six mois d'emprisonnement à la prison à vie pour meurtre, tentative de meurtre et viol. Du 1^{er} au 9 novembre 2011, le Tribunal militaire du Sud-Kivu a condamné 12 soldats des FARDC, dont 11 accusés de viol, à des peines allant de cinq ans d'emprisonnement à la prison à vie. Entre le 15 et le 24 novembre 2011, à Masisi, dans le Sud-Kivu, un tribunal militaire mobile a condamné 18 personnes, dont deux membres du personnel de la Police nationale

congolaise et quatre membres des FARDC, à des peines de prison allant de deux à 20 ans pour violence sexuelle perpétrée contre des mineures. Le 6 décembre 2011, le procès du « colonel » Sandoke Kirunda Mayela, ex-commandant des Maï Maï Cheka, et d'autres, s'est ouvert à Goma pour juger les auteurs de viols généralisés et d'autres atteintes graves aux droits de l'homme perpétrés le long de l'axe Kibua-Mpofi sur le territoire de Walikale, dans le Nord-Kivu, en juillet et août 2010.

51. Toutefois, peu de progrès ont été enregistrés concernant d'autres cas de viol et de graves atteintes aux droits de l'homme, dont ceux commis à Mutongo et dans les villages environnants, sur le territoire de Walikale, à Bushani et Kalambahiro, sur le territoire de Masisi, au Nord-Kivu, ainsi que d'autres cas. Les auteurs de ces crimes, à l'exception du commandant impliqué dans les viols de Walikale, n'ont toujours pas été arrêtés. Le 21 octobre 2011, le colonel Safari, l'un des cinq soldats des FARDC soupçonnés d'avoir commis des viols et d'autres violations des droits de l'homme, dont les noms ont été remis au Président Kabila par une délégation du Conseil de sécurité en visite à Kinshasa en mai 2009, a été acquitté par un tribunal militaire de Kinshasa, faute de preuves. Les procès d'éléments des Forces républicaines fédéralistes (FRF) récemment incorporés dans les FARDC et accusés d'avoir violé neuf femmes et pillé un centre de santé et plusieurs maisons à Kikozi, sur le territoire d'Uvira, dans le Sud-Kivu, en mars 2011, n'ont toujours pas commencé en raison du manque de coopération des dirigeants des FARDC du Sud-Kivu avec les autorités judiciaires militaires.

Violences sexuelles

52. L'adoption, le 16 décembre 2011, par les chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL), d'une déclaration sur la violence sexuelle et la violence à motivation sexiste reconnaissant leurs effets néfastes sur les personnes, les familles, la collectivité et l'État dans la région des Grands Lacs (voir par. 35) a marqué une étape importante dans la prise de conscience des États membres de la CIRGL face à ce problème capital.

53. Entre le 13 et le 18 novembre 2011, une équipe du HCDH s'est rendue en République démocratique du Congo au titre du suivi du *Rapport sur les voies de recours et de réparation ouvertes aux victimes de violences sexuelles*, publié le 3 mars 2011, dans le cadre du projet sur les indemnisations des victimes de violences sexuelles dans le pays financé par le Gouvernement brésilien. Dans le cadre du même projet, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a établi un partenariat avec trois nouvelles cliniques d'aide juridique dans la province de l'Équateur, afin de faciliter l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles.

54. Dans l'est de la République démocratique du Congo, 2 131 victimes de sévices sexuels ont reçu une assistance médicale et 1 590 une aide psychosociale, tandis que 58 d'entre elles ont bénéficié de programmes de réinsertion et 34 de services d'assistance juridique. L'idée d'une approche harmonisée de l'aide aux victimes se concrétise, avec l'établissement de protocoles médicaux, psychosociaux, de réinsertion et d'orientation juridique entre les partenaires. Avec le financement de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a appuyé la remise en état des locaux des unités spéciales chargées de la lutte contre les violences sexuelles de la Police nationale congolaise à Lubumbashi. Dans le Sud-Kivu et dans la province

Orientale, la MONUSCO a formé 130 formateurs militaires et 30 responsables des FARDC et 2 000 soldats des FARDC ont été sensibilisés à la question de la violence sexuelle ou à motivation sexiste.

Les enfants et les conflits armés

55. La MONUSCO a recensé 153 cas d'enfants sortis des rangs des groupes armés et des forces de sécurité nationale. Le Ministère de la justice et des droits de l'homme et le Ministère de la défense ont créé un Comité conjoint et nommé des coordonnateurs en vue d'examiner le Plan d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants par les FARDC. Toutefois, le Gouvernement congolais n'a toujours pas publié de communication officielle pour confirmer son engagement à élaborer, adopter et mettre en œuvre ce plan. On a vu des enfants voter dans plusieurs provinces et il semblerait que certains aient été employés en tant que témoins de partis politiques dans certaines régions.

Exploitation illégale des ressources naturelles

56. Plusieurs pays de la sous-région, notamment le Rwanda et le Burundi, ont pris des mesures, avec l'aide de la CIRGL, pour sensibiliser les sociétés minières aux lignes directrices sur la diligence raisonnable, conformément à la résolution 1952 (2010). L'Office de la géologie et des mines du Rwanda a lancé un projet pilote de certification des minerais et les autorités burundaises ont tenu un certain nombre d'ateliers de sensibilisation à l'intention des parties prenantes. En novembre 2011, des fonctionnaires de la police des frontières rwandaise ont restitué aux autorités congolaises 80 tonnes de minéraux interceptés grâce à l'amélioration de la traçabilité des paquets de cassitérite, de coltan et de wolframite.

57. Le 28 novembre 2011, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, a ajouté Ntabo Ntaberi Cheka, dirigeant du groupe armé Maï Maï, à sa liste d'individus et d'entités visés par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs. Le Comité a pris note du fait que les Maï Maï Cheka avaient lancé des attaques contre les mines de l'est de la RDC prenant le contrôle de la mine de Bisiye, dans le Nord-Kivu, et extorquant des fonds à des civils. Cheka, qui a posé sa candidature aux élections législatives, risque d'être arrêté et poursuivi en justice pour sa participation présumée à des viols généralisés et à d'autres atteintes aux droits de l'homme commis par une coalition de groupes armés le long de l'axe routier Kibua-Mpofi, sur le territoire de Walikale, en juillet-août 2010.

Désarmement, démobilisation et réintégration/désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

58. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a facilité le rapatriement de 253 combattants adultes, dont la plupart étaient membres des FDLR, ainsi que de 353 membres de leur famille et de quatre enfants liés à des groupes armés. Par ailleurs, 77 éléments congolais des FDLR et 74 enfants ont été désarmés. Le nombre de combattants actifs des FDLR, qui serait à présent inférieur à 2 000, a continué de diminuer.

59. Grâce à son réseau radiophonique régional, la MONUSCO a continué d'intensifier ses activités de sensibilisation visant à encourager les défections au sein de la LRA. Vingt-deux éléments de cette dernière ont participé au programme

de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration de la Mission après la libération de deux groupes de membres de la famille de combattants de la LRA. En coordination avec la MONUSCO, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et le Gouvernement du Soudan du Sud ont aidé à étendre la couverture radiophonique régionale. Les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) et l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) ont quant à elles distribué 50 000 dépliants sur les opérations de DDRRR dans leurs zones d'opérations respectives. Le Gouvernement burundais a continué de s'opposer au retour des ex-combattants burundais. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des derniers 4 000 ex-combattants congolais est resté suspendu pendant ce temps.

Lutte antimines

60. La sécurité de la population locale continue d'être fortement menacée par les restes explosifs de guerre et les dépôts de munitions. Le 28 novembre 2011, la MONUSCO a enlevé des restes explosifs de guerre après une attaque menée par des hommes armés contre un dépôt de munitions dans un camp des FARDC à Lubumbashi. Le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies a également coopéré avec les contingents des FARDC pour renforcer la sécurité et améliorer la gestion de leurs dépôts de munitions à Goma et à Kisangani.

Appui au développement du secteur de la sécurité

61. La MONUSCO a eu peu d'occasions d'aider le Gouvernement à coordonner la réforme du secteur de la sécurité car ses activités étaient concentrées sur les élections présidentielle et législatives. Avec l'assentiment du Ministre de la justice, elle a continué, en coopération avec les autorités congolaises, de recenser les capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires congolaises.

Police

62. La police de la MONUSCO a continué d'aider le secrétariat exécutif du Comité directeur de la réforme de la police à élaborer le cadre juridique régissant l'application des lois promulguées en août 2011 sur la réforme de la police et des lois sur le statut des fonctionnaires de police. L'Organisation internationale pour les migrations a terminé le 8 octobre 2011 le recensement de la police nationale financé par l'Union européenne. Selon ce recensement, la police nationale comptait 110 097 hommes.

63. En octobre 2011, en étroite coopération avec le PNUD, la MONUSCO a lancé l'exécution de deux programmes de formation de base de six mois financés par l'Agence japonaise de coopération internationale à Kapalata (province Orientale) et à Kasangulu (Bas-Congo), chacun de ces programmes étant destiné à 500 recrues de la police.

État de droit et système pénitentiaire

64. Avec le soutien de l'Union européenne et du Gouvernement des États-Unis, la MONUSCO a appuyé les initiatives lancées durant la période considérée pour améliorer le système de justice civile et informatiser les institutions de justice militaire.

65. La mise à la retraite anticipée de 61 magistrats a été ordonnée les 7 et 13 octobre 2011, par décrets présidentiels. À la demande du Conseil supérieur de la magistrature, la MONUSCO a facilité le déploiement de 352 nouveaux magistrats dans huit provinces, dans le cadre du programme de renforcement de l'appareil judiciaire du Conseil qui prévoyait de nommer 490 procureurs. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le Ministre de la justice et des droits humains n'avait toujours pas adopté le projet de programme pluriannuel d'appui conjoint à la justice.

66. La MONUSCO a aidé le Ministère de la défense à mettre en place cinq cellules d'appui aux poursuites judiciaires, dont quatre sont actuellement opérationnelles à Bukavu, Goma, Bunia et Kalemie. La cinquième, qui opérera à Kindu, dans la province de Maniema, sera en principe établie au début de 2012. La cellule de Goma fournit actuellement des services d'appui dans le cadre du procès des auteurs présumés des atrocités commises à Walikale en juillet et août 2010 (voir par. 50).

67. La période qui a précédé les élections a été marquée par des troubles dans les prisons, notamment des grèves du personnel pénitentiaire, des mutineries et des évasions collectives. Durant la période considérée, 614 détenus se sont évadés, dont 402, parmi lesquels 129 soldats des FARDC, se sont échappés de la prison de Kangbaya à Beni (Nord-Kivu) lors de l'attaque lancée contre celle-ci dans la nuit du 27 au 28 novembre par, semble-t-il, des éléments Maï Maï. Le 1^{er} janvier, huit prisonniers ont trouvé la mort et 47 autres ont été blessés dans une tentative d'évasion de la prison centrale de Bukavu (Sud-Kivu). Les conditions sanitaires demeurent très préoccupantes, 22 décès de prisonnier ayant été enregistrés en novembre et décembre 2011. La MONUSCO a constitué quatre groupes de travail interorganisations sur la réforme pénitentiaire chargés, sous la direction des autorités congolaises, d'accélérer le rythme des réformes. Plusieurs établissements pénitentiaires ont fait l'objet d'une évaluation et les travaux de rénovation se sont poursuivis dans certains établissements.

Processus d'évaluation conjointe

68. L'ONU et le Gouvernement de la RDC ont continué d'évaluer la situation sur le terrain et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 4 de la résolution 1991 (2011) du Conseil de sécurité. En décembre 2011, des équipes d'évaluation mixtes ont été déployées dans les Kivus et la province Orientale. Elles ont constaté le déploiement de régiments nouvellement créés des FARDC et l'efficacité accrue avec laquelle celles-ci faisaient face aux groupes armés, surtout dans les Kivus où elles ont mené des opérations contre les FDLR et les Maï Maï Yakutumba. Les FARDC ont également repoussé plusieurs attaques de l'ADF dans le territoire de Beni (Nord-Kivu). Cependant les équipes ont pris note des alliances forgées entre les Maï Maï Yakutumba et certains groupes Maï Maï plus petits et les FNL, ainsi que la reprise d'activité ou la création de plusieurs groupes d'autodéfense dans le Nord et Sud-Kivu.

Déploiement de la Mission

69. Après ma lettre du 20 septembre 2011 au Conseil de sécurité (S/2011/589), des efforts ont été faits pour remédier à la pénurie d'hélicoptères militaires à la MONUSCO. Le 18 novembre 2011, un nouvel hélicoptère polyvalent fourni par le

Gouvernement sud-africain est arrivé dans la zone de la mission, suivi en décembre par trois autres fournis par le Gouvernement pakistanais. Pour sa part, le Gouvernement uruguayen a confirmé la fourniture d'un hélicoptère polyvalent au cours du premier semestre 2012. Le 22 décembre 2011, le Gouvernement ukrainien a confirmé la fourniture de quatre hélicoptères d'attaque au début de 2012. Même lorsque ces appareils auront été mis en place, il manquera encore à la MONUSCO quatre hélicoptères polyvalents et deux hélicoptères d'attaque.

IV. Observations

70. Comme le Conseil de sécurité l'a souligné dans sa résolution 1991 (2011), la tenue d'élections pacifiques, crédibles et transparentes ouvertes à tous est une condition *sine qua non* de la consolidation de la démocratie, de la réconciliation nationale et du rétablissement de la stabilité, de la paix et de la sécurité en RDC. Je me félicite donc de la participation des Congolais aux élections présidentielle et législatives du 28 novembre. Je prends également note des efforts faits par la Commission électorale indépendante pour mener à bien cette opération difficile, avec le soutien technique et logistique de la MONUSCO et du PNUD et l'appui financier des partenaires bilatéraux et multilatéraux de la République démocratique du Congo. Je constate en outre que les autorités congolaises ont pris la direction de la préparation et de l'organisation de ces élections, qui constituent une étape importante dans la transition du pays.

71. Cela étant, des irrégularités graves et nombreuses ont été relevées dans la gestion du processus électoral. De plus, le pays pourrait connaître encore une période d'incertitude liée au processus électoral. C'est pourquoi j'engage vivement la Commission électorale indépendante à s'employer, en étroite concertation avec les partenaires congolais et internationaux, à remédier aux irrégularités relevées par un certain nombre d'observateurs dans les élections présidentielle et législatives et à prendre rapidement les mesures correctives qui s'imposent. Il lui faudra notamment procéder à un examen approfondi du processus électoral et mettre à profit ses résultats et les enseignements qui en seront tirés pour mieux organiser les élections provinciales et locales de 2012 et 2013. J'encourage également toutes les parties à recourir aux mécanismes juridiques et de médiation existants pour régler les dernières contestations électorales.

72. Les violents incidents liés aux élections suscitent de vives inquiétudes. Les élections devraient être l'occasion de consolider la stabilité et les acquis de la paix et du développement. À cet égard, si une détérioration grave de la situation sur le plan de la sécurité a pu être évitée, les élections présidentielle et législatives ont néanmoins été fortement assombries par un grand nombre de morts et de décès. De plus, selon certaines informations, des éléments des forces de sécurité nationales auraient pris part à de nombreuses exécutions extrajudiciaires et arrestations arbitraires et commis d'autres violations graves des droits de l'homme. J'engage vivement les autorités congolaises à veiller au respect des droits de l'homme, notamment en évitant l'emploi excessif de la force et en se conformant au droit international des droits de l'homme en cas de manifestations ou d'autres troubles civils lors des prochaines élections. Les auteurs des violations des droits de l'homme doivent également répondre de leurs actes. Les conclusions des enquêtes menées par la MONUSCO sur les violations des droits de l'homme en relation avec les élections figureront dans mon prochain rapport.

73. Dans l'est du pays, en particulier dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, les activités visant les groupes armés, qui avaient ralenti ces derniers mois, ont repris après que les FARDC ont terminé leur organisation en régiments. Les FDLR, qui demeurent une grande menace pour la population civile dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, ont continué à montrer des signes de nervosité et de faiblesse interne dues à la pression militaire et judiciaire et aux activités de DDRRR de la MONUSCO. Plusieurs groupes armés congolais ont continué eux aussi de poser une menace pour la population civile dans les zones où ils sont présents et la chaîne de commandement parallèle des éléments du CNDP intégrés dans les FARDC suscite toujours des inquiétudes.

74. Le nombre de civils tués et enlevés en République démocratique du Congo par la LRA a certes diminué, mais celle-ci a continué d'infliger des souffrances à des milliers de civils dans le Haut et le Bas Uélé (province Orientale). Le maintien d'un dispositif militaire solide et souple dans la zone est indispensable, comme l'ont prouvé les opérations militaires menées par la MONUSCO à la fin de l'année pour protéger la population civile dans cette région. La MONUSCO, la MINUSS et le BINUCA ont pris d'autres mesures pour intensifier la coopération transfrontalière et entre missions, en particulier pour ce qui est des activités DDRRR visant la LRA. La coordination des efforts régionaux est indispensable pour faire face à la menace posée par les groupes armés, aussi me félicitai-je des progrès accomplis par l'Union africaine et les quatre pays concernés dans le cadre de l'Initiative de coopération régionale contre la LRA. Je me réjouis de la nomination par l'Union africaine d'un envoyé spécial sur la LRA et des visites que celui-ci a effectuées avec mon Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale dans les pays concernés en janvier.

75. Il est indispensable que la MONUSCO dispose d'hélicoptères militaires pour pouvoir s'acquitter de son mandat dans l'est de la République démocratique du Congo. Je me félicite des considérables progrès accomplis dans la solution de ce problème, notamment la fourniture de nouveaux appareils par les Gouvernements sud-africain et pakistanais. Je me félicite également que les Gouvernements ukrainien et uruguayen se soient engagés à fournir des appareils. J'ose espérer que cette grave carence matérielle sera bientôt réglée grâce à des contributions supplémentaires des États Membres, en particulier pour ce qui est des hélicoptères d'attaque. La fourniture de ces appareils donnera à la MONUSCO les moyens opérationnels voulus pour assurer la protection des civils et accomplir ses autres tâches prioritaires.

76. La violence sexuelle continue de susciter de vives inquiétudes malgré les progrès accomplis par les autorités judiciaires congolaises pour poursuivre les auteurs de tels actes. La majorité des actes de violence sexuelle commis dans l'est de la République démocratique du Congo sont le fait des groupes armés, surtout les FDLR, ainsi que des éléments intégrés dans les FARDC, notamment les transfuges du CNDP et d'autres groupes armés congolais. Cet état de choses montre combien il importe d'écarter la menace que posent les groupes armés et de réexaminer les critères d'intégration des membres de groupes armés dans les FARDC; la MONUSCO se tient prête à soutenir toute action entreprise à cette fin. Par ailleurs, il demeure indispensable que ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit continue à œuvrer en collaboration avec la MONUSCO, notamment au renforcement de la capacité des autorités judiciaires congolaises de poursuivre et de juger les auteurs de violences

sexuelles. Il importera également que les autorités nationales élaborent d'urgence un nouveau plan stratégique en vue de renforcer les institutions judiciaires et pénitentiaires nationales.

77. J'apprends avec préoccupation que de graves violations des droits de l'homme, notamment des violences sexuelles, ont été commises lors de l'expulsion des nationaux congolais d'Angola. J'invite le Gouvernement angolais à poursuivre son dialogue constructif avec ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et les autres entités des Nations Unies en vue de donner suite au communiqué conjoint du 24 mars 2011. J'engage vivement les Gouvernements de l'Angola et de la République démocratique du Congo à renforcer leur dialogue sur cette question. L'ONU se tient prête à apporter son assistance en vue d'assurer le respect des normes internationales relatives au contrôle des migrations, aux expulsions, à la violence sexuelle et aux autres violations des droits de l'homme.

78. L'insécurité dans le Nord et Sud-Kivu et dans la province Orientale continue de causer de nombreux problèmes humanitaires, en particulier pour les 1,7 million de civils déplacés et les communautés qui les accueillent. Dans l'ouest du pays, la propagation des épidémies et de l'insécurité alimentaire demeure très préoccupante. Il est indispensable que les donateurs maintiennent leur appui aux activités de protection et d'assistance pour permettre de répondre rapidement aux besoins humanitaires dans tout le pays.

79. Dans un registre plus encourageant, je me félicite de ce que le Gouvernement se soit de nouveau engagé à redoubler d'efforts pour stabiliser la situation dans les provinces de l'est, ainsi que des progrès accomplis dans l'exécution de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et du Plan des priorités de stabilisation qui y fait suite. Une plus grande volonté d'action est cependant nécessaire, en particulier dans les zones du pays qui ne sont pas couvertes par le plan de stabilisation et de reconstruction. J'invite donc le Gouvernement de la République démocratique du Congo à adopter sans tarder le programme de consolidation de la paix, et j'engage les donateurs à fournir des ressources suffisantes pour appuyer les activités de stabilisation et l'exécution de programmes de développement plus ambitieux.

80. En dernier lieu, je voudrais exprimer ma profonde gratitude au personnel civil, militaire et de police de la MONUSCO et à l'équipe de pays des Nations Unies pour leur contribution précieuse à la stabilisation de la situation en République démocratique du Congo sous la direction de mon Représentant spécial, Roger Meece, en particulier durant la période cruciale des élections. La MONUSCO et le PNUD en particulier ont fourni avec diligence aux autorités électorales congolaises l'appui dont elles avaient grand besoin et sans lequel les élections présidentielle et législatives n'auraient pas été possibles. Je suis reconnaissant aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la MONUSCO et remercie une fois encore les pays donateurs et les organisations non gouvernementales multilatérales pour leur soutien.